

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88
mairie@gramont.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du Vendredi 5 juin 2026 à 14 h
Salle des Fêtes de Gramont

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à quatorze heures les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Madame Patricia Sigaud, Maire, à la Salle des Fêtes de Gramont.

Présents :

M. Laurent Dirat, M. Olivier Henry, Mme Pierrette Candelon, Mme Pascale Hauwy, M. Jean-François Etienne, M. Jean-Pierre Estèbe, Mme Patricia Sigaud, Marie-Hélène Mazars

Absents excusés : M. Yann Gallais, Me Catherine Gallais, M. Jean-Pierre Pichon

Absent :

Procuration : Mme Catherine Gallais donne procuration à Laurent Dirat
M. Yann Gallais donne procuration à Mr Olivier Henry

Quorum : atteint pour tous les ordres du jour

Secrétaire de séance : Mme Pierrette Candelon

Il est procédé, conformément à l'art L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire prise au sein du Conseil Municipal,

ORDRE DU JOUR

- **1. Elections sénatoriales**
- **2. Questions diverses**

Communication de Madame le Maire :

Communication des conseillers :

1. Elections sénatoriales

Sous la présidence de Madame le Maire, en application, **Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**, le conseil municipal est invité à procéder aux élections sénatoriales :
La date du vendredi 5 juin pour procéder à la désignation des délégués est

impérative : exceptionnellement, ce n'est pas le maire qui convoque les conseils municipaux, dans ce cas, mais l'État, par décret.

Il faut également noter que le mode de scrutin pour l'élection des délégués diffère dans les communes de moins et de plus de 1 000 habitants. Dans les premières, « la désignation des délégués et des suppléants ont lieu séparément », le mode de scrutin est majoritaire, uninominal ou plurinominal et le panachage est autorisé. Les règles de parité ne s'appliquent pas. Les candidats peuvent donc se présenter soit individuellement soit par candidature bloquée, les listes pouvant donc être incomplètes. La majorité absolue est requise au premier tour, la majorité relative suffit au second.

Madame le Maire demande quel conseiller se propose :

Délégué titulaire : Olivier Henry

Vote : Pour 10 contre : 0 Abstention : 0

Suppléants :

Jean-François Etienne, Jean-Pierre Pichon, Catherine Gallais

Vote : Pour 10 contre : 10 Abstention : 10

2. Question diverse

Information : Olivier Henry et Catherine Gallais se sont réunis le 4 juin 2026 pour la mise à jour du DICRIM.

Réunion à la CLI le 10 juin pour préparation du PCS.

Séance levée à 14 h 30



Signature